

**EMISSIONS DE TITRES DE CRÉANCE 2021**  
SOCIÉTÉS ADMISES À LA COTÉE DE LA BOURSE

**Emprunts obligataires**

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Initials de l'émetteur	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D.	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
21-1050	26/1/21	Hanibal Leasing -HL-	HL Subordonné 2021-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	12 000 000	B- en date du 8/1/21 par Agence de notation Fitch Rating	du 10 au 26/2/21	-	26/02/21	10/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 3,25%	0						
				15 000 000	150 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,10%	3 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMMD = 3,50%	0						
21-1051	15/2/21	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,70%	40 000 000	BBB en date du 12/02/21 par Agence de notation Fitch Rating	du 02/03 au 15/04/21	30/04/21	15/04/21	08/03/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un			TMMD = 2,75%	0						
				40 000 000	400 000										
21-1055	8/4/21	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2021-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMMD = 2,70%	31 000 000	-	du 25 au 30/04/21	14/05/21	30/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 2,80%	9 000 000						Amortissement annuel constant : 10 D (1/10)
				40 000 000	400 000										
-	-	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,70%	1 000 000	-	du 20 au 23/04/21	-	23/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 2,30%	1 600 000						
				70 000 000	700 000		Catégorie B : 5 ans finie (2)	8,95%	5 000 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMMD = 2,55%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	21 000 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMMD = 2,70%	5 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie D : 5 ans finie (3)	9,35%	17 000 000						
								TMMD = 2,80%	10 000 000						
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	90 000 000	900 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	8 500 000	-	du 24/05 au 23/07/21	24/06/21	23/07/21	24/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 2,25%	500 000						
				120 000 000	1 200 000		Catégorie B : 5 ans finie (2)	8,85%	2 900 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D
								TMMD = 2,50%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	21 000 000						
								TMMD = 2,50%	11 500 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D
							Catégorie D : 5 ans finie (3)	9,35%	26 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	8 970 000	-	du 31/05 au 04/06/21	09/06/21	04/06/21	09/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 2,25%	13 530 000						
				70 000 000	700 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce (2)	8,80%	5 500 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
								TMMD = 2,50%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	22 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
								TMMD = 2,50%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie D : 7 ans dont 2 ans de grâce (3)	9,30%	22 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,4%	10 870 000	-	du 05 au 09/07/21	16/07/21	09/07/21	09/07/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD = 2,75%	0						
				70 000 000	700 000		Catégorie B : 7 ans	9,6%	6 150 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
21-1058	30/8/21	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021 Subordonné	15 000 000	150 000	100	5 ans	9,80%	en cours	BBB+ en date du 25/08/21 par Agence de notation Fitch Rating	du 14/09 au 28/10/21	11/11/21	28/10/21	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de			TMMD=3,00%	en cours						
21-1060	31/8/21	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-2	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce	TMMD=2,55%	en cours	-	du 20/09 au 19/10/21	29/10/21	19/10/21	en cours	Amortissement annuel constant : 25 D (1/4) constaté par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de										Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
				70 000 000	700 000		Catégorie B : 5 ans finie	TMMD=2,70%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
							Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce	9,10%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
							Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	TMMD=2,90%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année

**Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique**

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Initials de l'émetteur	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profil estimé (4)	Rendement moyen net estimé (7)	Clé de répartition du rendement	Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.
								Taux de rendement minimum estimé (5)	Complément variable (6)	% des obligataires	% des actionnaires					
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2021-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,80%	0,25%	12,00%	73,33%	26,67%	10 000 000	23/7/21	23/7/21	Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est strictement inférieur à 5 MD.

(3) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est supérieur à 5 MD.

(4) La rémunération moyenne nette sera fixée par l'Agence de notation ou l'agent de notation.

(5) Il s'agit d'un taux de remboursement annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restante de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profils seront servis.

(6) Chaque profil excède le rendement moyen brut estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restante due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profils sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourra servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

(7) Du portefeuille IJARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.